

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DE LA COMMUNE DE BARDOS**

### **du 06 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, et le six septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de Madame la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 12 août 2022 et sous la présidence de cette dernière.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève — LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette — CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

**ÉTAIT EXCUSÉS** : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DIBON Odette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Présentation technique de la sollicitation communautaire d'acquisition d'un foncier communal en vue de la réalisation d'une opération de compensation environnementale ;
- Cession d'un foncier communal à la CAPB en vue de la réalisation d'une opération de compensation environnementale ;
- Subvention Amicale des sapeurs-pompiers de Bidache ;
- Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque concernant les exercices 2017 et suivants.
- Création d'un emploi contractuel d'adjoint technique pour accroissement d'activité ;
- Création d'un emploi contractuel d'AESH pour accroissement d'activité ;
- Non-reconduction de l'adhésion au Service Intercommunal Territoire et Urbanisme à compter du 1er janvier 2023 ;

Et de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subventions projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade ;
- Création d'emplois dans le cadre des avancements de grade.

#### **0. Approbation du compte rendu du 09 août 2022**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 09 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçu du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :  
- la signature du devis de Txomin URRIZA LURO d'un montant de 101,72 € TTC pour la traduction en Euskara des règlements de la cantine et de la garderie.

## 2. Présentation technique de la sollicitation communautaire d'acquisition d'un foncier communal en vue de la réalisation d'une opération de compensation environnementale ;

La Maire accueille Katia EMERAND, Directrice générale adjointe Stratégie territoriale, Aménagement et Habitat à la Communauté d'agglomération Pays Basque, Edurne LAPLACE, Cheffe de projet du projet d'extension du CEF de Mouguerre, Marie VOCCIA Cheffe de projet à CDC BIODIVERSITÉ et Patrick BONIFAS Technicien Forestier Territorial Unité Territoriale de BAYONNE - Triage d'URT.

En avant-propos, Katia EMERAND pose le cadre de la demande qui va être exposée et rappelle que la prise en considération des impacts de n'importe quel projet sur le milieu naturel est un préalable à toute réflexion d'aménagement. Il s'agit ainsi de prendre en compte la réalité d'un site pour pouvoir diminuer l'empreinte écologique d'un projet d'aménagement. Aménager avec la nature ou compenser. Edurne LAPLACE présente le projet d'extension du Centre européen de Fret (CEF) de Bayonne-Mouguerre dont les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins de croissance et de développement des opérateurs historiques (qui prévoient une très grosse augmentation du volumes de marchandises d'ici moins de 10 ans) et qui doit faire face au besoin d'un nouvel opérateur (BRITTANY FERRIES) qui souhaite créer une nouvelle autoroute Ferroviaire entre Cherbourg et Mouguerre, permettant l'accueil de trains combinés de 750 m. Il s'agit là de capter le trafic poids lourd qui aujourd'hui emprunte l'autoroute A63 (près de 10 000 poids lourds quotidiens en pointe).

Elle explique que le projet nécessite le remblaiement d'un secteur de 10ha, qu'il est donc soumis à une évaluation environnementale, qu'il a fait l'objet d'un inventaire de la faune et de la flore sur 4 saisons et qu'il nécessite la mise en place de mesures de compensations dans un objectif de protection des espaces naturels, de préservation des espèces animales et végétales, de maintien des équilibres biologiques et de protection des ressources naturelles contre toutes causes de dégradation environnementales.

Marie VOCCIA poursuit en expliquant que ces investigations écologiques ont été menées par son Cabinet CDC Biodiversité, qu'elles ont permis de préciser la grande richesse écologique du secteur et de déterminer le milieu identique qui le compensera, à savoir une barthe ou prairie humide. Elle ajoute qu'après application d'un coefficient multiplicateur tenant compte de la rareté du milieu, c'est un secteur de 25ha qu'il est nécessaire de trouver. Elle précise que, cependant, toutes les dispositions écologiques intégrant la « séquence ERC » (Eviter Réduire-Compenser) proposées doivent faire l'objet d'un dossier de demande d'autorisation auprès du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) et que, par conséquent ce sont des surfaces largement supérieures qui sont recherchées.

Elle indique que parmi tous les terrains étudiés dans un rayon de 10-12 km du CEF (zone d'éligibilité encadrée), une parcelle communale située dans le Baluart, actuellement sous régime forestier, possède les mêmes caractéristiques écologiques que la zone qui sera remblayée et que des espèces à gros statut de protection national et européen y ont été identifiées tel que le papillon cuivré des marais.

S'appuyant sur le Powerpoint projeté, elle présente le cadre règlementaire de la sollicitation communautaire (*Loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016*), compare les pertes et les gains d'un projet en application de la séquence ERC, liste les principes à respecter pour la mise en œuvre de la compensation, indique les impacts du projet, les recherches foncières engagées, le choix des peupleraies et plus précisément de la parcelle communale identifiée [ancienne peupleraie avec rejet de souches existantes en complémentarité spatiale avec des espaces naturels sensibles (ENS) et en addition de mesures de compensation en aval de l'Aran (MC A63)] et cite les espèces observées. Elle conclut par le programme de gestion proposé qui consiste à favoriser les espèces de milieux ouverts protégées, rares et patrimoniales via la suppression des rejets de peupliers et leur dessouchage, le débroussaillage, l'entretien de la parcelle sous forme de clairières en mosaïques avec les arbres existants type aulnes et saules (variante : procédure de défrichement et entretien en

prairie), les aménagements à réaliser pour favoriser l'inondabilité de la parcelle afin de favoriser le cuivré des marais et recréer une zone où le brochet mature pourra migrer pour se reproduire (frayère à brochet).

Patrick BONIFAS rappelle lui que la peupleraie en question, actuellement en état de repos végétatif, est soumise au régime forestier, puisque comprise dans le plan d'aménagement de la forêt communale de Bardos, et qu'un changement de destination par défrichage est soumis à autorisation préfectorale.

Katia EMERAND indique que toutes les demandes d'autorisations administratives ont été envisagées qu'elles seront traitées en temps et en heure par le porteur de projet. Elle rappelle que des sommes considérables ont été engagées dans ce projet d'intérêt européen, qu'il a été reconnu d'intérêt général à l'échelle nationale, et qu'il contribuera au développement de l'ensemble du territoire local. L'Etat, les Régions Bretagne, Normandie et Nouvelle Aquitaine soutiennent ce projet d'autoroute ferroviaire, et SNCF Réseau a déjà démarré des travaux d'adaptation de ses ouvrages au gabarit des trains d'autoroute ferroviaire.

Elle conclut en précisant que l'on est toujours dans une pesée des intérêts, qu'il n'y a pas de bonnes solutions ou de meilleurs usages, simplement une hiérarchisation sur le plan de biodiversité et de sa reconnaissance (biodiversités communes, biodiversités rares).

La Maire se fait préciser le calendrier de l'opération qui prévoit une finalisation du dossier pour fin 2022 et une demande de subvention à l'Europe en janvier 2023 avant de remercier les intervenants de cette présentation.

### **3. Cession d'un foncier communal à la CAPB en vue de la réalisation d'une opération de compensation environnementale ;**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession d'une parcelle située dans la forêt communale du Baluart à la CAPB en vue de la réalisation d'une opération de compensation environnementale liée au remblaiement d'un secteur de 10 ha sur la zone de fret de Mouguerre pour un projet d'adaptation des infrastructures et équipements aux standards de convois fret européen et d'autoroute ferroviaire permettant l'accueil de trains combinés de 750 m.

*La cession d'un foncier communal à la CAPB en vue de la réalisation d'une opération de compensation environnementale est rejetée à la majorité.*

Pour : 3 voix

Contre : 8

Abstention : 4

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **4. Subventions Amicale des sapeurs-pompiers de Bidache**

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bidache, en gage de reconnaissance pour l'engagement des bénévoles et leur mérite, somme destinée initialement au concours des maisons fleuries et des jardins annulé cet été du fait des restrictions d'utilisation de l'eau potable pour cause de sécheresse.

*Le versement d'une subvention exceptionnelle aux sapeurs-pompiers de Bidache est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 5. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque concernant les exercices 2017 et suivants.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque concernant les exercices 2017 et suivants. La CRC ne relève aucun problème de fiabilité des comptes, n'émet aucune alerte, mais formule onze recommandations pour parfaire la gestion et l'information délivrée par la CAPB, tout en précisant qu'elles sont « mises en œuvre » ou « en cours de mises en œuvre », illustrant le processus d'amélioration continue dans lequel la CAPB est engagée depuis l'origine.

*Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC de Nouvelle-Aquitaine sur l'examen des comptes et de la gestion de la CAPB et des débats qui se sont tenus.*

## 6. Crédit d'un emploi contractuel d'adjoint technique pour accroissement d'activité

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique, doté du traitement afférent à l'indice brut 382, afin de venir en renfort au personnel technique (assurer l'entretien des bâtiments communaux et assurer les fonctions de service à la cantine) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022, représentant 30H30 de travail hebdomadaire en moyenne ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, étant entendu que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice.

*La création d'un emploi contractuel d'adjoint technique de 30h30, du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2022, pour accroissement d'activité, est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 7. Crédit d'un emploi contractuel d'AESH pour accroissement d'activité

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation, doté du traitement afférent à l'indice brut 382, afin de prendre en charge l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap durant le temps de restauration, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 07 juillet 2023, représentant 3H57 de travail hebdomadaire en moyenne ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, étant entendu que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice.

*La création d'un emploi contractuel d'AESH de 3h57 du 1er septembre 2022 au 07 juillet 2023, pour accroissement d'activité, est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Non-reconduction de l'adhésion au Service Intercommunal Territoire et Urbanisme à compter du 1er janvier 2023**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de ne pas reconduire l'adhésion au Service Intercommunal Territoire et Urbanisme (SITU) à compter du 1er janvier 2023, très peu sollicité depuis le transfert de compétence de l'urbanisme à la CAPB, représentant une économie annuelle de 3003,20 € (adhésion 1,60€/habitant) ;
- de charger la Maire d'en informer le Président de l'APGL et le comptable public d'Anglet.

*La non-reconduction à compte du 1er janvier 2023 de l'adhésion au service Intercommunal Territoire et Urbanisme est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **9. Demande de subventions projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver

- le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade qui a fait l'objet d'amendements suite à de nombreux échanges entre les utilisateurs et le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale qui l'a établi. Ce projet, dont la dépense a été évaluée à 1 667 073,51 € H.T. (chiffrage intégrant les travaux qui seront réalisés en régie), comprend toujours une partie mise en accessibilité réglementaire de l'ERP (AD'AP approuvé par arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016), mais l'opération a été décomposée en 2 phases afin de l'adapter aux capacités financières de la Commune et de garantir la continuité du fonctionnement des installations durant les travaux :
  - 1ère phase : extension bâtiment 1 (rangement école de rugby), réhabilitation bâtiments 3 (vestiaires) et 4 (salle de réunion joueurs et bureaux administratifs) et construction bâtiment 3 bis (vestiaires) ;
  - 2ème phase : réhabilitation bâtiments 2 (tribunes / salle de réception fractionnable et mutualisable avec office) et 5 (guichet/local électrique), et réfection de l'éclairage des terrains.
- de solliciter de tous les financeurs possibles (Etat, Département, Agence Nationale du sport, Communauté d'Agglomération Pays Basque, Région, Europe) le maximum de subventions pour ce type de projet, le financement de cette opération devant être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

*La demande de subventions auprès de tous les financeurs possible (Etat, département, Agence Nationale du sport, CAPB, Région, Europe) pour le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 10. Création d'emplois dans le cadre des avancements de grade

Il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 07 septembre 2022, des emplois permanents à temps complet ou non complet, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (30h par semaine),
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet, les crédits suffisants ayant été prévus au budget de l'exercice.

*La création d'emplois dans le cadre des avancements de grade est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 11. QUESTIONS DIVERSES

- Odette DIBON fait part de la forte demande de parents d'élèves désireux d'apprendre l'Euskara. Elle indique qu'AEK étudie la mise en place de cours à destination, en priorité, des parents d'élèves du bilingue et qu'une réponse doit lui être apportée dans les prochains jours. Elle fait un point sur la campagne Euskaraldia, que l'on pourrait traduire par "le temps de la langue basque", qui vise à accroître la pratique quotidienne de la langue basque par une plus grande utilisation de l'euskara au quotidien. Du 20 novembre au 4 décembre, pendant 15 jours, en famille, entre amis, au travail, à la mairie, ainsi que dans les bars, boulangeries, associations et autres lieux de partage, les bascophones sont invités à converser en euskara. Grâce au port d'un badge, les participants signalent s'ils comprennent (rôle de Ahobizi) ou s'ils parlent (rôle de Belarriprest). Elle rappelle qu'il y a 2 ans, 11 participants s'étaient inscrits dans la démarche à Bardos.
- La Maire rappelle :
  - ✓ la date de la journée citoyenne devant réunir les bénévoles qui souhaitent prêter main-forte aux membres de la commission Réhabilitation du lavoir d'Etxebeheiti, dimanche 2 octobre 2022, et indique qu'un flyer décrivant le projet est en cours d'élaboration ;
  - ✓ les contentieux en cours en matière d'urbanisme.
- La Maire informe que :
  - ✓ M. CORNUT de la CCI aurait une entreprise susceptible d'être intéressée par le local ERDIZKA dans le cadre d'un projet de reprise ; Odette DIBON indique avoir aussi un contact ; affaire à suivre...
  - ✓ les Consorts GALHARRAGA ont accepté la proposition des domaines concernant la cession des parcelles grevées d'un emplacement réservé pour l'extension du cimetière à la condition de reclasser une parcelle en zone UB. Elle précise qu'un changement de zonage ne peut être opéré que dans le cadre d'une révision du document d'urbanisme et que cela n'est pas à l'ordre du jour de la CAPB qui vient très récemment de valider le PLU de Bardos (1er février 2020).
- Martine CELHAY déplore l'absence d'utilisation de l'Euskara durant les fêtes locales et lui semble-t-il le manque d'implication des jeunes dans la campagne de lutte contre les violences sexistes. La Maire répond qu'un bilan sera dressé mais salue déjà le mérite des jeunes du comité pour leur investissement, rappelant qu'on ne peut pas tout attendre d'eux.
- Jean-Baptiste LAMOTE, adjoint à l'animation, la vie culturelle et sportive, salue le bon état d'esprit entre les associations.

♦ ♦ ♦

La Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 4 octobre 2022.

La Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H15.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM\_2022\_047 à DCM\_2022\_054.

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



